

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 OCTOBRE 2019

Conseillers en exercice : 11 PRESENTS : MM. DARBON Hubert, Maire,
MM. PERRIN François, BREGAND Jacky, adjoints
Mme VANDROUX Laurence, M. BAILLY Emmanuel,
M. ROUX Jean-Paul, Mme RAGUET Amandine, M. MATHIEU Pascal,
Mme PREFAUT Claudine

Conseillers présents : 9 Absents : M. GAILLARD Roland, Mme FRELIN Isabelle

Date de convocation : SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VANDROUX Laurence

11/10/2019

Date d'affichage :

25/10 /2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-deux octobre à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le onze octobre s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. DARBON Hubert, Maire.

ORDRE du JOUR

- 1 – Communauté de Communes :
 - Evaluation des transferts de charges par la CLECT
 - Attribution de compensation
 - Participation montée en débit
 - Atlas de la biodiversité
- 2 – Demandes de subventions :
 - Eau/Assainissement
 - Alambic
 - Aménagement urbain
- 3 – Rapport prix et qualité du service de l'eau potable
- 4 – ONF :
 - Affouages 2019/2020
 - Destination des coupes 2020
- 5 – Escalade : signature d'une convention
- 6 – Rapports annuels SYDOM, Agence de l'eau, SIDEC
- 7 – Questions diverses

* * *

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1 – Communauté de Communes :

- **Evaluation des transferts de charges par la CLECT**

Après présentation par M. PERRIN du rapport d'évaluation des transferts 2019, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, arrête l'évaluation des transferts de charges au 1^{er} janvier 2019, telle que retenue par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 19 février 2019, du 28 mai 2019, du 29 août 2019 et du 10 septembre 2019. Il charge le Maire de transmettre un extrait de la présente délibération au Président de la Communauté de Communes.

- Attribution de compensation

La Commune des Planches percevait jusqu'à présent une attribution de compensation de la Communauté de Communes d'un montant de 8 965 € par an (dû notamment à la taxe professionnelle qui est perçue par la Communauté de Communes et qu'elle reverse aux communes sous forme d'une attribution de compensation).

Le conseil décide de participer financièrement au périscolaire (20% pour la commune et 80% pour la Communauté de Communes) soit 385 € par an (calcul fait à part égale entre le nombre d'habitants et le nombre d'élèves scolarisés).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne un avis favorable à la proposition d'attribution de compensation provisoire 2019 à savoir 8 580 € (8 965-385).

- Participation montée en débit

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'attribution de compensation libre pour la montée en débit (fibre optique au central puis utilisation du réseau en cuivre existant jusqu'aux habitations) sur la Commune des Planches, à savoir 100 € par prise. Nombre prévisionnel de prise 51 soit un montant total de 5 100 €, payable sur 2 exercices à partir de l'année d'installation.

- Atlas de la biodiversité

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de participer à la création d'un atlas de la biodiversité (inventaire précis de la faune et de la flore) proposé par la Communauté de Communes. Le montant pour Les Planches s'élève à 754,94 €.

2 – Demandes de subventions :

- Aménagement urbain

Le conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'opération d'aménagement urbain qui consiste à déplacer les limites d'agglomération, à limiter la vitesse à 30km/h dans le village, à créer un plateau ralentisseur Rue de la Cuisance (après avis du Conseil Départemental), à modifier les régimes de priorité Rue Claude Simon, Rue de la cascade et Rue du moulin et à réaménager le parking de l'église.

Il approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessous et s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions. Il autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

	DEPENSES		RECETTES		
Travaux	Entreprises	Montant HT	Provenance	Taux	Montant
Plateau ralentisseur	CUENOT	15 957,50	Amende de Police CD39	30%	6 523,98
			DETR	30%	6 523,98
Signalisation	AXIMUM	3 425,00 €	Communauté de communes	20%	4 349,32
			Commune	20%	4 349,32
Parking église	BAILLY	2 364,10 €			
BILAN TRAVAUX		21 746,60 €			21 746,60 €

- Alambic

Le conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'opération de réfection de l'alambic.

Il approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessous et s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions. Il autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Nature des frais	DEPENSES		RECETTES		
	Entreprises	Montant HT	Provenance	Taux	Montant
Maçonnerie	BRENIAUX	6 195,00 €	Etat DETR	30%	8 601,42 €
Electricité	CATTENOZ	1 278,80 €	Communauté de communes	35%	10 034,99 €
Menuiserie	MARAUX	9 195,00 €	Commune	35%	10 034,99 €
Option peinture	MARAUX	700,00 €			
Charpente_Couverture	DUCHENE	8 702,59 €			
Divers et imprévus 10%		2 600,00 €			
BILAN DES DEPENSES		28 671,39 €			28 671,39 €

- Eau/Assainissement

Le conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'opération de reconfiguration du réseau d'eau sur la conduite principale de la Rue de la Baume qui consiste à installer 6 nouvelles bouches à clés et 6 regards avec tuyau en attente pour les habitations de cette rue. Il adopte également l'opération de réfection du réseau d'assainissement suite à l'audit qui a permis de voir des dysfonctionnements sur le réseau.

Il approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessous et s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions. Il autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Travaux	DEPENSES		RECETTES		
	Entreprises	Montant HT	Provenance	Taux	Montant
Travaux assainissement	Estimation MO	23 741,00 €	DETR	30%	12 366,67 €
Maîtrise d'œuvre ass.	VERDI	9 540,00 €	Agence de l'eau	20%	8 244,45 €
Branchement AEP sur conduite principale	BAILLY	7 941,24 €	Communauté de communes	25%	10 305,56 €
			Commune	25%	10 305,56 €
BILAN TRAVAUX		41 222,24 €			41 222,24 €

3 – Rapport prix et qualité du service de l'eau potable

Le Maire présente le RPQS (Rapport Prix et Qualité du Service) d'eau potable 2018 qu'il a réalisé. La consommation moyenne par abonnement domestique est de 162 m³ par an (déduction faite de 2 105 m³ consommés par des fontaines).

Le conseil adopte ce RPQS à l'unanimité. Il reste consultable en Mairie.

4 – ONF :

- Affouages 2019/2020

Le Maire donne lecture du règlement d'affouage pour l'hiver 2019/2020 : nature de la coupe et objectifs, produits à exploiter, produits réservés, descriptions environnementales à respecter, consignes d'exploitation à respecter, délais impératifs, sanctions.

Ce règlement (ancienne version) est accepté à l'unanimité.

Les garants de la coupe sont les suivants : PERRIN François – ROUX Jean-Paul – VANDROUX Laurence

- Destination des coupes 2020

Sur proposition de l'O.N.F. et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à l'unanimité l'assiette, la dévolution et la destination des coupes pour l'exercice 2020 à savoir :

1. Assiette des coupes pour l'exercice 2020

Conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF propose pour la campagne 2020, l'état d'assiette des coupes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'état d'assiette des coupes 2020 dans sa totalité.
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

2. Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

2.1 Cas général :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

(préciser les parcelles et, pour les feuillus, les essences)	EN VENTES PUBLIQUES (adjudications) (1)					EN VENTES GROUPEES, PAR CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT (3)		
	En bloc et sur pied	En futaie affouagère (2)	En bloc façonné	Sur pied à la mesure	Façonnées à la mesure			
Résineux		X				Grumes	Petits bois	Bois énergie
Feuillus					Parcelle n°13af	Grumes	Trituration	Bois bûche Bois énergie
						Essences :		

(1) : pour les lots de plus de 3 000 € vendus en adjudication et payés comptant, les clauses générales de vente prévoient un escompte de 2 % pour les coupes vendues en bloc et sur pied et de 1% pour les autres coupes. Si la commune refuse l'escompte, elle devra prendre une délibération spécifique.

- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

2.2 Vente de gré à gré :

2.2.1 Chablis :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de vendre les chablis de l'exercice sous la forme suivante :

- en bloc et sur pied en bloc et façonnés sur pied à la mesure façonnés à la mesure

- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

2.2.2 Produits de faible valeur :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- Décide de vendre de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur les produits de faible valeur des parcelles suivantes :
- Donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

2.3 Délivrance à la commune pour l'affouage :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Destine le produit des coupes de la parcelle n° 13af à l'affouage ;

Mode de mise à disposition	Sur pied	Bord de route
Parcelles	Parcelle n° 13 af	

- Autorise le Maire à signer tout autre document afférent.

Une délibération spécifique à l'affouage arrête son règlement, le rôle d'affouage, le montant de la taxe et les délais d'exploitation et de vidange, et désigne les trois garants.

5 – Escalade : signature d'une convention

Le conseil, après en avoir délibéré et voté avec 4 voix pour, 4 abstentions et une voix contre, autorise le Maire à signer une convention avec l'ONF pour la pratique de l'escalade.

Le conseil émet des réserves et invite le prochain conseil à être vigilant et à se prononcer dans 4 ans sur ce sujet suivant les nuisances ressenties.

6 – Rapports annuels SYDOM, Agence de l'eau, SIDEC

Le rapport annuel du SYDOM (Syndicat Départemental de Traitement des Ordures Ménagères) du Jura est présenté par le Maire aux conseillers.

En 2018, chaque habitant Jurassien a produit en moyenne 184 kg de déchets dans les bacs gris soit une diminution de 1,1 % par rapport à 2017, 56kg de déchets dans les bacs bleus soit une augmentation de 0,5 % par rapport à 2017.

Le tri des déchets est un geste citoyen qu'il faut apprendre à réaliser avec précision et régularité. Merci à tous ceux qui y contribuent.

Le conseil prend connaissance du rapport annuel 2018 du SYDOM qui reste consultable en mairie.

Le rapport d'activités 2018 de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est présenté par le Maire aux conseillers.

Le conseil en prend connaissance, il reste consultable en mairie.

Le rapport d'activités 2018 du SIDEC (Syndicat mixte D'énergies, d'Equipements et de e-Communication du Jura) est présenté par le Maire aux conseillers.

Le conseil en prend connaissance, il reste consultable en mairie.

7 – Questions diverses

Le Maire liste les futurs travaux ou dépenses à prévoir sur la commune :

- Suite au Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI), 3 aires de pompages dans la rivière seront à créer. 2 seront situés sur le domaine privé, ce qui nécessitera d'établir des conventions avec les propriétaires.
- La barrière Chemin des Creux est à refaire et le chemin à élargir.
- Ventes de chemin et/ou convention à finaliser avec M. MATHIEU et BREGAND (enquête publique).
- Engagement d'une procédure de bien vaquant sans maître pour que la commune devienne propriétaire des parcelles AA 52 et 55 (Au village).
- Les murs de soutènement vers les habitations ROZET / BREGAND sont à remettre en état.
- La rampe d'accès au captage d'eau est à terminer.
- 3 tabourets d'assainissement défectueux sont à réparer ou à changer.
- L'escalier conduisant à l'ancien plancher de l'horloge de l'église est à refaire.

Des devis seront demandés pour tous ces travaux.

Plusieurs arbres, situés sur les propriétés de la commune non soumises à la gestion de l'ONF, présentent des dangers potentiels (arbres qui penchent en bord de route, frênes secs en bordure de chemin et de rivière).

Le conseil sollicite MM. BAILLY Emmanuel et PERRIN François pour réaliser la coupe de ces arbres, après les avoir identifiés et les autorise à conserver le bois provenant de ces coupes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

La secrétaire de séance : Mme VANDROUX Laurence